

PLAN D'ACTION EN MATIÈRE D'INCLUSION

2023-2029

**DÉPARTEMENT DE L'EMPLOI ET
DE LA COHÉSION SOCIALE (DECS)**

Service d'accompagnement
et d'hébergement de l'adulte (SAHA)

Conférence de presse, 21 septembre 2023, Neuchâtel



Florence Nater

Conseillère d'État et cheffe du Département de l'emploi
et de la cohésion sociale

Programme de législature 2022-2025

«Un capital humain diversifié est une richesse. Pour exister, cette richesse doit être cimentée tant par la responsabilité individuelle que par la solidarité. Les politiques publiques qui seront déployées durant la présente législature viseront cette complémentarité en encourageant l'autonomie financière et sociale des personnes, en promouvant les compétences de chacune et chacun, et en favorisant le dynamisme des régions. »

- S'engager en faveur de l'égalité, de l'inclusion, du respect des droits et lutter contre toute forme de violence et de discrimination.

- Reconnaître et valoriser les contributions citoyennes à la société.

- Prévenir la précarisation de la population.

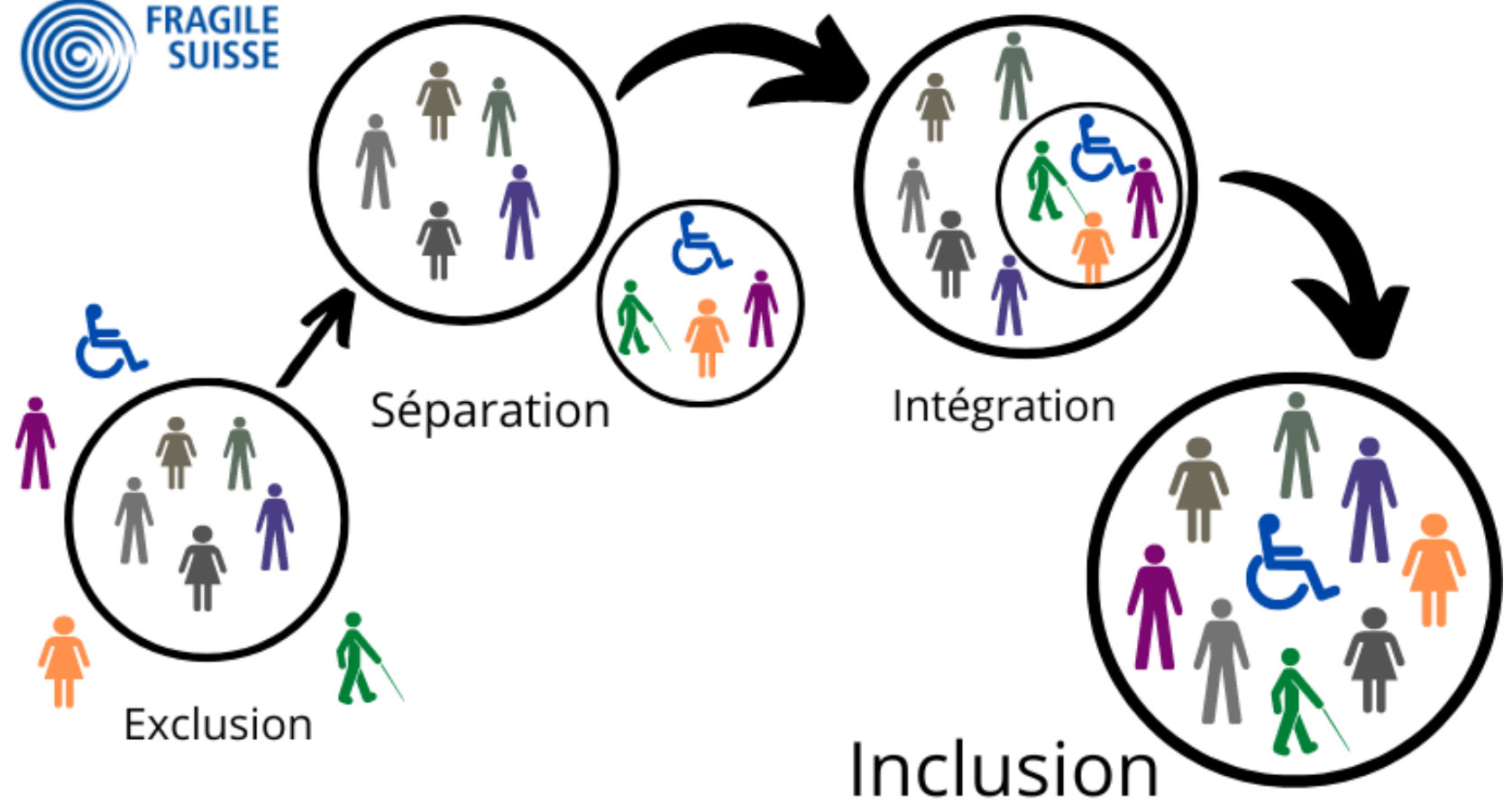
Cadre légal : international, national et cantonal

Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées, ratifiée par la Suisse en 2014

Constitution fédérale et Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand), entrée en vigueur en 2004

La loi sur l'inclusion et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap (**LIncA**) prévoit que dans l'ensemble de ses tâches, l'État :

- Tient compte des droits, du principe d'autodétermination, des compétences et des besoins spécifiques des PVH ;
- Prend toutes mesures visant à garantir l'inclusion ;
- Prévoit un **plan d'action** à cet effet.



Magaly Hanselmann

Cheffe du service d'accompagnement et
d'hébergement de l'adulte (SAHA)

Données statistiques

7'215'075



Population de 15 ans et plus

1'767'000



25%

Personnes limitées dans les AVQ

445'000



6%

Personnes fortement limitées dans les AVQ

218'688



3%

Personnes avec une rente AI

39'075



0.54%

Détenteur d'une API

46'896



0.65%

Personnes majeures hébergées en institution sociale

38'307



0.53%

Personnes majeures hébergées en institution sociale pour handicapés

4'814



0.07%

Personnes majeures hébergées en institution sociale pour troubles psycho-sociaux

3'775



0.05%

Personnes majeures hébergées en institution sociale pour dépendances

Démarche participative avec le milieu associatif et au sein de l'État

- A. Axes prioritaires issus d'un groupe de travail représentatif avec des **auto-représentant-e-s** en collaboration avec Forum Handicap
- B. État des lieux de toutes les mesures déjà entreprises par les entités concernées – **valorisation** dans le plan d'action

Présentation, **rencontre** et mise en consultation auprès des services des mesures découlant de la démarche participative : **tableaux et questionnaire**

Thèmes sectoriels

	Enfance, Scolarité, formation	Vie Professionnelle	Santé	Proches aidant-e-s	Mobilité	Logement	Protection sociale	Loisirs
Égalité								
Autonomie						Contribution d'assistance; Planification (SAHA)		
Communication								
Pilotage/ Coordination	SAHA – préposée à l'inclusion							
Sensibilisation/ Formation	Projets pilotes							

Thèmes transversaux

Nathalie Christen

Préposée à l'inclusion, SAHA

Plan d'action en matière d'inclusion

- **11 axes** prioritaires se déclinant en **45 mesures**
- Temporalité de **2023 à 2029**
- Collaboration et participation d'une quantité importante d'acteurs étatiques, paraétatiques et de la société civile
- **Accessibilité** : traduction FALC (longue et courte); accessibilité du document



1. Égalité



Encourager et assurer l'égalité.

Créer une politique pour l'inclusion



- Encourager les projets pour l'inclusion.
- Encourager la participation politique.
Par exemple: traduire les brochures de votations en FALC.
Ou organiser des séances d'explication.
- Faire mieux collaborer les communes et les services qui travaillent sur le handicap

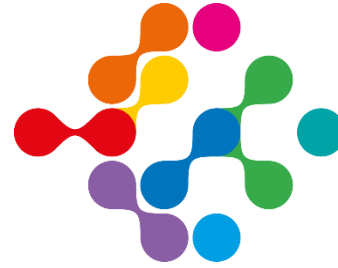
3. Communication



Rendre les informations et les prestations plus faciles à utiliser



- Encourager les projets pour l'inclusion.
- Former le personnel du canton à communiquer simplement.
Et à bien accueillir les personnes vivant avec un handicap.
- Organiser des événements pour fêter les 10 ans de la CDPH en Suisse.
La CDPH est la convention pour les droits des personnes vivant avec handicap.



**ZUKUNFT INKLUSION
AVENIR INCLUSIF
FUTURO INCLUSIVO
FUTUR INCLUSIUN**

Lancement de l'appel à actions !

Journées d'action 2024 pour les droits des personnes vivant avec un handicap

Date : du 15 mai au 15 juin 2024

Anniversaires : 10 ans de la CDPH ; 20 ans de la LHand

Slogan : Avenir inclusif

9. Logement



Favoriser la liberté de choix du logement.



- Rendre plus accessible l'aide qui s'appelle : contribution d'assistance.
- Travailler pour créer plus de choix entre la vie en institution et la vie à la maison.
- Améliorer le service d'orientation : JUNORAH

9. Enquête auprès des PVH

Objectif : connaître les besoins et les aspirations des personnes vivant avec un handicap dans le cadre de la planification des offres institutionnelles

- Lancée début septembre
- Thèmes : le logement, la formation, le travail et les activités de jours, les autres prestations plus ponctuelles ainsi que l'inclusion
- Testée par des personnes vivant avec un handicap
- Accessible sur www.ne.ch/saha

Grégory Jeannet

Directeur de l'office de l'assurance-invalidité du
Canton de Neuchâtel

9. Le choix de vivre à domicile

Employer, c'est facile

- La contribution d'assistance, développée au niveau fédéral en 2012, facilite la vie autonome, encourage la participation à la vie en société et décharge les proches
- Évaluation positive des bénéficiaires depuis sa mise en place
- Les tâches administratives peuvent décourager les ayants droit potentiels à demander cette prestation

9. Le choix de vivre à domicile

Employer, c'est facile

Objectif : faciliter le choix de vie à domicile via l'accès à la contribution d'assistance

- Élaboration d'une brochure d'information accessible
- Information systématique auprès de la population concernée
- Prestations de conseil et de soutien administratif de manière à renforcer les synergies

Claude-Alain Evard

1^{er} bénéficiaire (projet pilote) de la contribution
d'assistance du Canton de Neuchâtel

Témoignage

- Participation au projet pilote menant à la généralisation de la contribution d'assistance
- Motivation et possibilité offerte par la contribution d'assistance

Conclusion

"Lorsqu'on élimine les politiques, les préjugés et les obstacles qui empêchent les personnes handicapées d'accéder à des opportunités, le monde entier est gagnant »

António Guterres, Secrétaire général de l'ONU, 2019